

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SUEZ RV Centre Est
ISDND de Donzère
Années 2023 / 2024

24/04/2025



Sommaire

- 1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET ORGANISATION DU SITE**
- 2. BILAN DES TONNAGES TRAITES ET DES PROVENANCES**
- 3. BILAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE**
- 4. TRAVAUX**
- 5. INCIDENTS ET ACCIDENTS**
- 6. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ**
- 7. QUESTIONS**





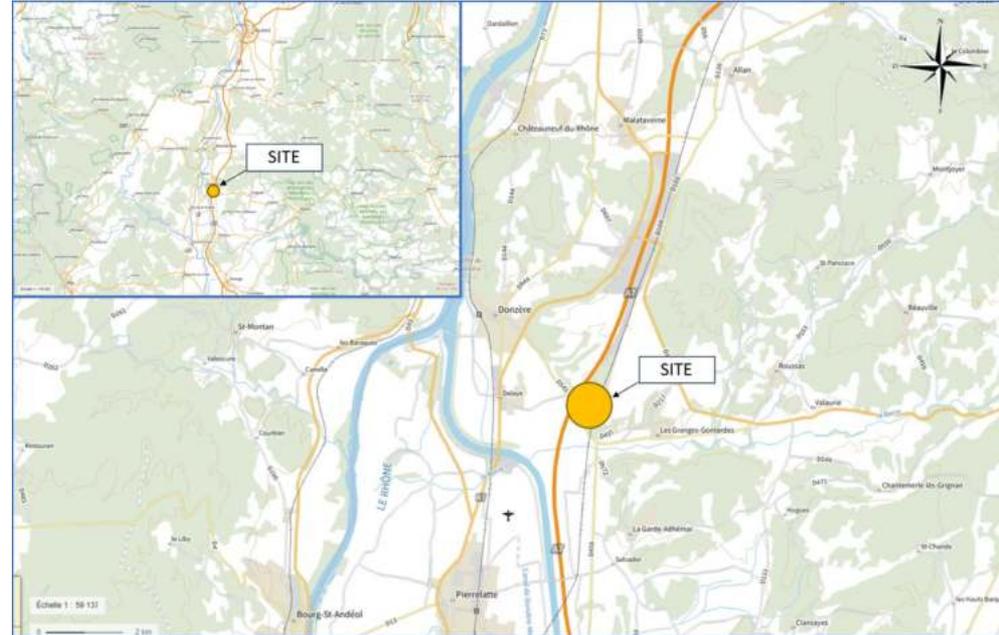
Situation administrative et organisation du site

Années 2023 / 2024

≡ Situation administrative et organisation

LOCALISATION

Site localisé au Sud Sud-Est de la commune de Donzère (26)



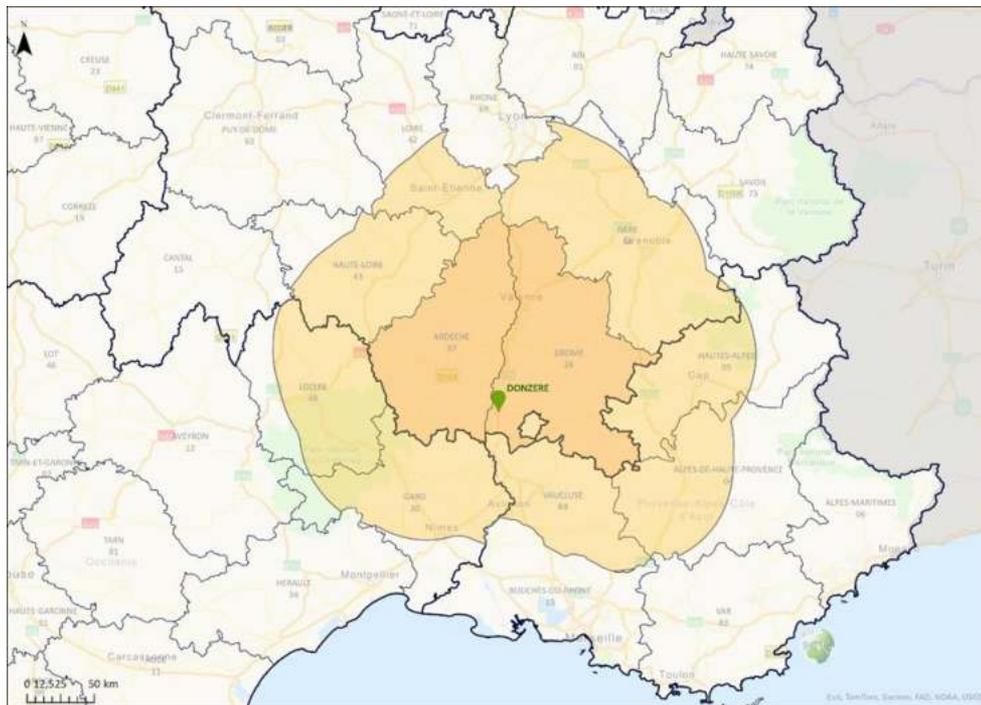
≡ Situation administrative et organisation

CONTEXTE

- Site exploité depuis 1987
- **3 juillet 2014** : obtention nouvel arrêté préfectoral
- **28 février 2019** : obtention arrêté préfectoral complémentaire
- **9 novembre 2020** : obtention arrêté préfectoral complémentaire
- **8 novembre 2024** : obtention arrêté préfectoral complémentaire



ZONE DE CHALANDISE





2.

Bilan des tonnages traités et provenance

Années 2023 / 2024

Bilan des tonnages traités

Année	2022	2023	2024
Total Déchets non dangereux non inertes admis (hors amiante) en tonnes	143 382	114 196	101 261



En 2023 : baisse significative des apports par rapport à 2022
En 2024 : poursuite de la baisse des apports



Respect des tonnages annuels autorisés
(200 000 tonnes/an pour les déchets ultimes)



≡ Bilan des tonnages traités – moyenne triennale

⇒ ARTICLE 1.2.4

« L'exploitant doit veiller à respecter une capacité moyenne globale de 150 000 tonnes par an. Si cette valeur moyenne calculer depuis le 1^{er} janvier 2014 est dépassée sur 3 années consécutives l'exploitant devra présenter à la commission de suivi de site un programme de réduction permettant de revenir à son respect dans un délai à justifier »

Année	2022	2023	2024
Moyenne (t)	149 802	146 242	142 153



Respect de la capacité moyenne globale autorisée



CONFORME

Bilan des tonnages traités

Année	2022	2023	2024
TOTAL Déchets d'amiante lié à des matériaux inertes admis en tonnes	755	938	902



En 2023 et 2024 : Faible différence des tonnages réceptionnés entre 2023 et 2024



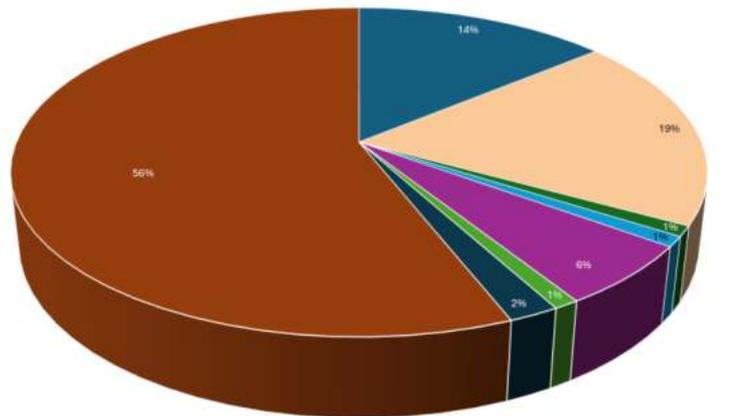
Respect des tonnages annuels autorisés (1200 tonnes/an pour les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes)



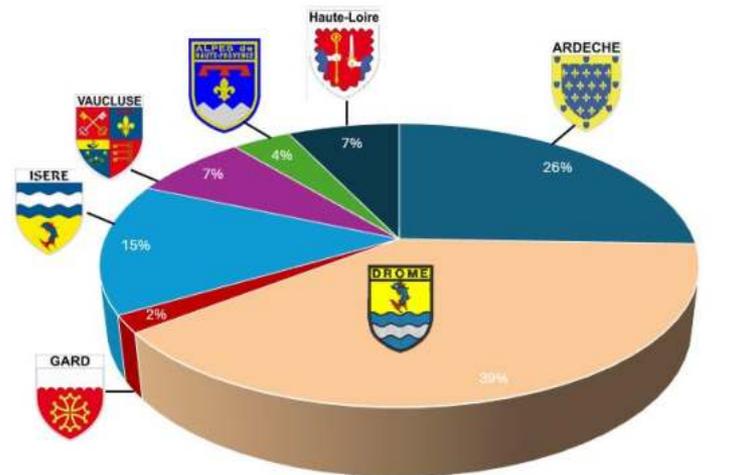
CONFORME

Bilan des tonnages traités

NATURE ET PROVENANCE (ANNÉE 2023) – DÉCHETS NON DANGEREUX



Répartition des tonnages reçus par nature (hors amiante lié)



Origine géographique des déchets non dangereux admis

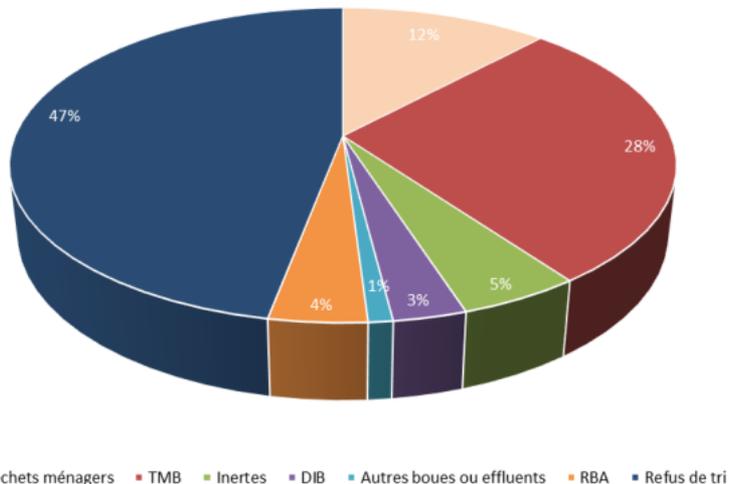


Respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2014 modifié
Respect de la zone de chalandise

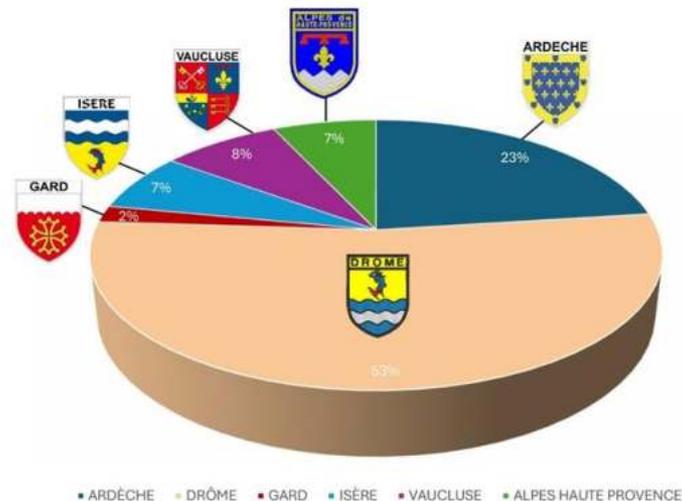


Bilan des tonnages traités

NATURE ET PROVENANCE (ANNÉE 2024) – DÉCHETS NON DANGEREUX



Répartition des tonnages reçus par nature (hors amiante)



Origine géographique des déchets non dangereux admis

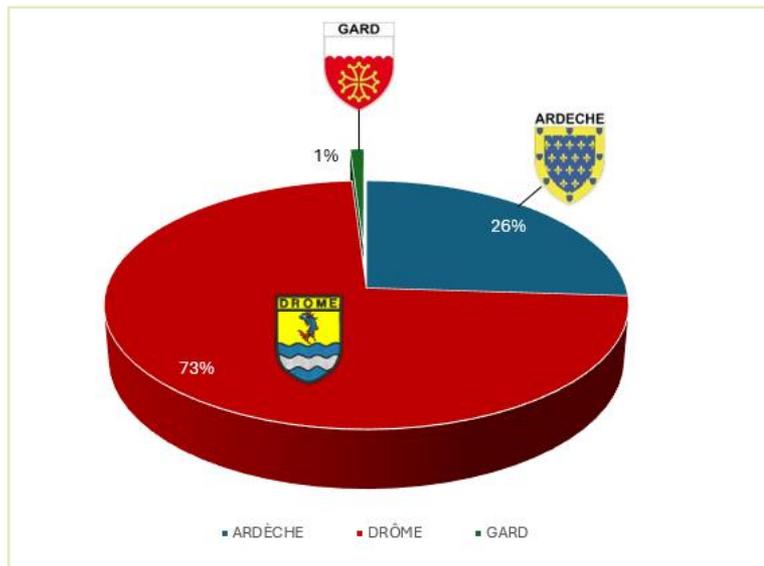


Respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2014 modifié
Respect de la zone de chalandise

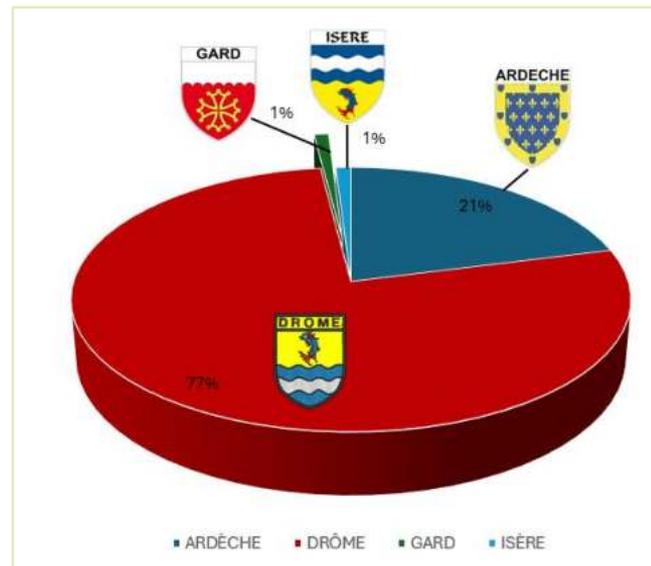


≡ Bilan des tonnages traités

PROVENANCE (ANNÉES 2023 ET 2024) – DÉCHETS D'AMIANTE LIE



Origine géographique des déchets d'amiante liée admis en 2023



Origine géographique des déchets d'amiante liée admis en 2024



Respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2014 modifié
Respect de la zone de chalandise



≡ Bilan des tonnages traités

EXPLOITATION DE LA ZONE DE STOCKAGE (2023)



Exploitation dans les casiers 12 et 13

≡ Bilan des tonnages traités

EXPLOITATION DE LA ZONE DE STOCKAGE (2024)



➔ **Exploitation dans les casiers 12 et 13**



3.

Bilan de la surveillance environnementale

Années 2023 / 2024

Bilan de la surveillance environnementale - Biogaz

SUIVI QUANTITATIF DU BIOGAZ CAPTÉ ET TRAITÉ

Année	2023	2024
Biogaz capté (Nm ³ à 50 % de CH ₄)	10 085 572	11 928 551
Biogaz valorisé électriquement (Nm ³ à 50 % de CH ₄)	6 623 280	6 220 713
Biogaz valorisé thermiquement (Nm ³ à 50 % de CH ₄)	2 445 328	4 363 731
Biogaz torché (Nm ³ à 50 % de CH ₄)	1 016 964	1 344 107
Electricité vendue (MWh/an)	11 156,5	12 450,9

SUIVI QUANTITATIF DU BIOGAZ CAPTÉ

Le suivi mensuel et annuel du biogaz capté a été réalisé en 2023 et 2024 et n'a montré aucune dérive.



Biogaz et rejets atmosphériques

SUIVI DES REJETS DES TORCHÈRES

Suivi en continu réalisé en 2023 et 2024 : aucune dérive constatée

Suivi annuel réalisé sur les rejets en 2023 et 2024 :

- 2023 : contrôle inopiné réalisé par Bureau Veritas => Résultats conformes
- 2024 : contrôle inopiné réalisé par CERECO => Résultats conformes



SUIVI DES REJETS DES UNITÉS DE VALORISATION DU BIOGAZ

Suivi des rejets des moteurs réalisé en 2023 et 2024

Suivi annuel réalisé

- 2023 : contrôle inopiné réalisé par Bureau Veritas en 2023 => Résultats conformes
- 2024 : Contrôle inopiné réalisé par CERECO en 2024 => Résultats conformes



Rejets atmosphériques – Contrôle des émissions de fibres d’amiante

Le contrôle de l’empoussièrément en limite de casier de stockage d’amiante lié est réalisé annuellement

2023 : niveaux d’empoussièrément conformes aux exigences réglementaires

2024 : niveaux d’empoussièrément conformes aux exigences réglementaires



Photo du casier amiante

Suivi des eaux et des effluents

EAUX DE RUISSELLEMENTS – BASSIN DES EAUX PLUVIALES (BASSIN SUD)

Mesure en continu pH et conductivité

2023 : respect des exigences réglementaires

2024 : respect des exigences réglementaires



Suivi trimestriel

2023 : un dépassement sur les hydrocarbures totaux (valeur aberrante, biais soit pendant l'échantillonnage soit pendant l'analyse)

2024 : respect des exigences réglementaires



A noter : existence d'un dispositif de sécurité pour garantir la qualité des rejets – guillotine si dépassement des valeurs limites



Aucun impact sur le rejet vers le bassin ASF

≡ Suivi des eaux et des effluents

EAUX SOUTERRAINES

La qualité des eaux souterraines est suivie à l'aide d'un réseau constitué de 12 piézomètres :

⇒ 3 localisé en amont hydraulique

⇒ 9 en aval hydraulique.

Zone en exploitation : suivi trimestriel

⇒ 2023 : Suivi réalisé



CONFORME

⇒ 2024 : Suivi réalisé

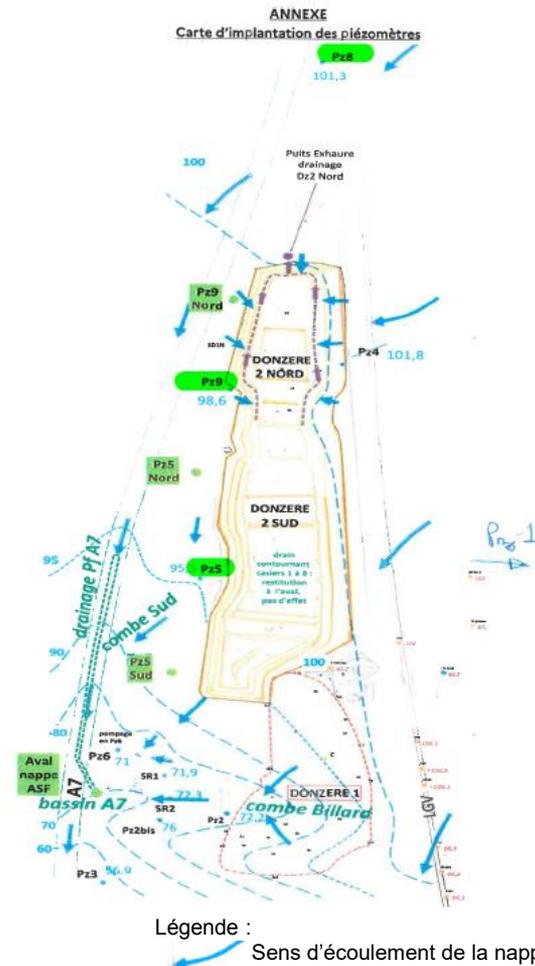
Zone en post-exploitation : suivi semestriel

⇒ 2023 : Suivi réalisé



CONFORME

⇒ 2024 : Suivi réalisé



Suivi des eaux et des effluents

EAUX SOUTERRAINES – SUIVI QUALITATIF

Suivi trimestriel (zone en exploitation)

⇒ Contexte :

- ⇒ Dérive constatée sur PZ5 et PZ6 en 2019 et 2020
- ⇒ Forage de trois nouveaux piézomètres en 2021 (PZ5N, PZ5S et PZ9N)
- ⇒ Définition d'un plan d'action pour résorber cette dérive

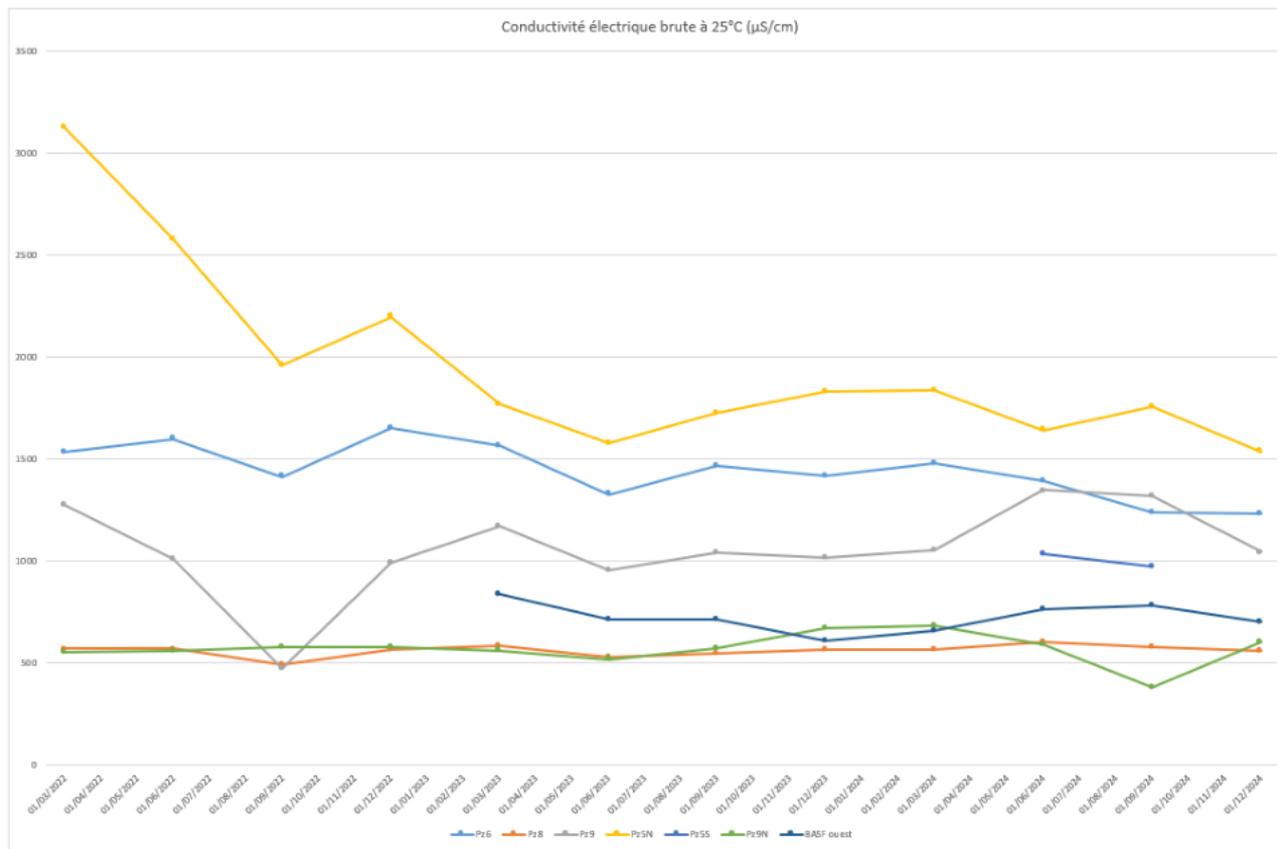
⇒ 2023 :

- ⇒ Amélioration constatée sur la qualité des eaux souterraines au droit du site
- ⇒ Absence d'impact dans les eaux drainées de la plateforme autoroutière et dans le PZ3 (aval hors site)

⇒ 2024 :

- ⇒ Stabilisation des résultats : confirmation de l'amélioration de la qualité des eaux souterraines
- ⇒ Plan d'action défini efficace

EAUX SOUTERRAINES – SUIVI QUALITATIF



Suivi des eaux et des effluents

EAUX SOUTERRAINES – SUIVI QUALITATIF

Suivi semestriel (zone en post-exploitation)

⇒ 2023 : Valeurs mesurées constantes et PZ3 (aval hors site) non impacté

⇒ 2024 : Valeurs mesurées constantes et PZ3 (aval hors site) non impacté

Suivi quantitatif 2023 et 2024

Année	2023	2024
Volume de lixiviats collectés (m ³)	21518	16621
Volume de lixiviats traités sur la station de traitement interne (m ³)	4084	0
Volume de lixiviats traités sur la station de traitement mobile (m ³)	8777	4214
Volume de lixiviats traités en station d'épuration externe (m ³)	10085	12090

2024 : pas de lixiviats traités en interne à la suite de l'arrêt de l'unité de traitement (31/12/2023) + poursuite des campagnes de traitement par l'unité mobile

Suivi des eaux et des effluents

LIXIVIATS

Suivi qualitatif trimestriel des lixiviats bruts :

Le suivi trimestriel a été réalisé par le laboratoire CARSO en 2023 et 2024.

Suivi qualitatif trimestriel des lixiviats traités :

2023 : le suivi a été réalisé en trimestriel par le laboratoire CARSO. Les valeurs mesurées étaient inférieures aux valeurs limites définies par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2014 modifié

2024 : pas de suivi puisque l'unité de traitement des lixiviats a été arrêtée au 31 décembre 2023



CONFORME

Suivi des eaux et des effluents

LIXIVIATS

SUIVI DE L'EAU DE REFROIDISSEMENT DE LA TOUR AÉRORÉFRIGÉRANTE (TAR) :

2023 : Suivi bimestriel de la concentration en Legionella pneumophila de l'eau du circuit de refroidissement de la tour aéroréfrigérante réalisé => Valeurs conformes aux exigences réglementaires

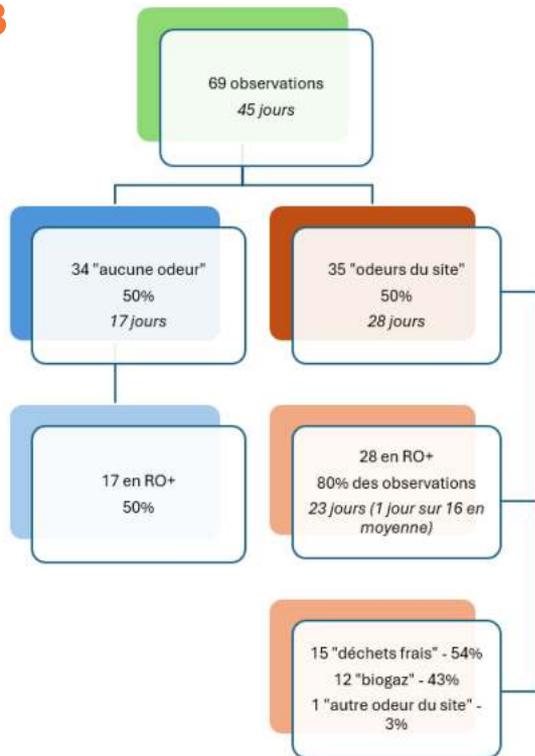
2024 : pas de suivi puisque l'unité de traitement des lixiviats (avec la TAR) a été arrêtée au 31 décembre 2023



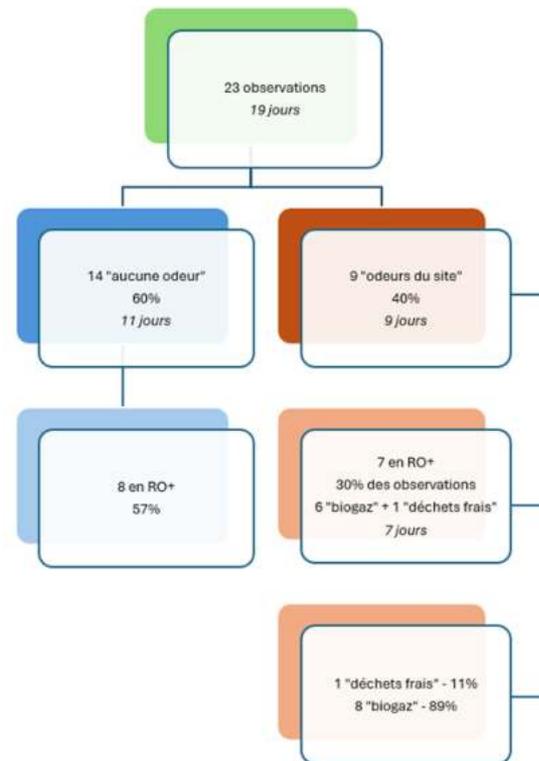
Surveillance des émissions olfactives

Un observatoire des odeurs a été mis en place en 2019 afin d'assurer la communication entre les riverains et le site. Cela permet aux riverains de signaler les nuisances olfactives qu'ils ressentent et au site de les prévenir lorsque des travaux sont programmés. Le bilan annuel est établi par la société Clauger.

SUIVI 2023

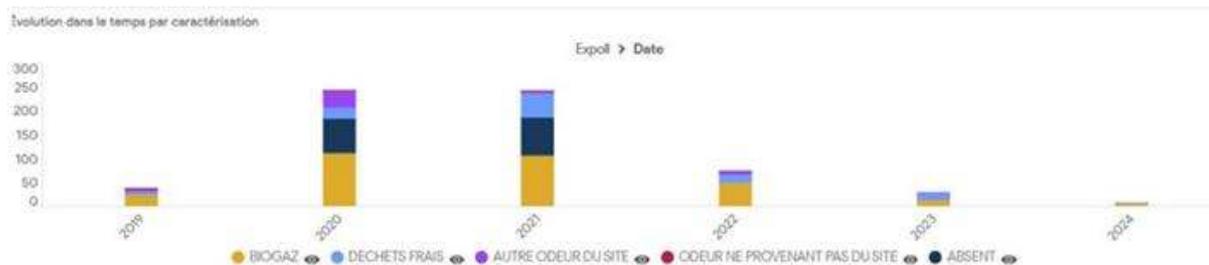


SUIVI 2024



Surveillance des émissions olfactives

Répartition des signalements de 2019 à 2024



Diminution considérable du nombre de signalement odeur => meilleure maitrise de l'ambiance olfactive

Surveillance des émissions olfactives

CARTOGRAPHIE DES ÉMANATIONS GAZEUSES 2023



Surveillance des émissions olfactives

CARTOGRAPHIE DES ÉMANATIONS GAZEUSES 2024





4.

Travaux

Années 2023 / 2024

Biogaz

2023 :

- Installation de 400 ml d'un collecteur de diamètre 200 mm sur rail côté TGV ;
- Raccordement des ouvrages (puits, drains) à ce collecteur pour favoriser un meilleur dégazage du site.

2024 :

- Réalisation de 5 nouveaux forages sur le casier 13 de la zone d'exploitation Donzère 2 ;
- Réalisation de 8 nouveaux drains sur le casier 13 de la zone d'exploitation Donzère 2 pour un total de 435 mètres linéaires ;
- Pose de 200 mètres linéaires de collecteur en diamètre 200 (D200) pour bouclage réseau ;
- Pose de 75 mètres linéaires de collecteur en D160 pour le captage de 5 forages ;
- Pose de 260 mètres linéaires de collecteur en D160 sur rail coté autoroute du site.

Terrassement Donzère 3

2023 :

- Les travaux de terrassement du casier 14 de Donzère 3 avaient commencé en 2022 et se sont poursuivis en 2023
- Les travaux pour la mise en place de la canalisation permettant la gestion des eaux de surface de Donzère 3 se sont achevés début 2023

2024 :

- Afin de limiter les risques d'érosion des talus terrassés en 2023, des travaux d'étanchéité ont été réalisés en 2024. Ainsi, environ 12000 m² ont été couverts et lesté avec 3800 m³ de terre du site.
- Les travaux de la future zone DONZERE 3 ont débuté fin juillet et se sont achevés fin novembre 2024.

Travaux divers

2023 et 2024 :

- Des opérations d'entretien et de débroussaillage ont eu lieu tout au long de l'année afin de maintenir le site dans un bon état de propreté.



5.

Incident et accident

Années 2023 / 2024

Incident et accidents

⇒ **INCENDIE :**

2023 : un départ de feu sur la zone de vidage

2024 : aucun départ de feu

⇒ **DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :**

Aucun déversement sur la période écoulée

⇒ **PORTIQUE DE DÉTECTION DE RADIOACTIVITÉ :**

2023 : RAS

2024 : RAS

Incident et accidents

SUIVI DES ANOMALIES

2023 :

- 4 refus ;
- 13 signalements pour surcharge ;
- 2 « Autres » dont l'une concerne le refus d'un camion contenant des déchets d'amiantes car le BSDA n'était pas signé par le transporteur et l'autre concerne des déchets non conformes qui ont été acceptés car vus seulement après le vidage.

2024 :

- 9 refus ;
- 14 signalements pour surcharge ;
- 1 « Autres » qui correspond à la fermeture du site pour cause de bâtiment saturé à la suite d'une trop longue période de vent.



6.

Environnement et biodiversité

Années 2023 / 2024

2023 :

Les trois interventions réalisées courant 2023 ont ainsi ciblées le Cytise à longue grappe et d'autres espèces végétales patrimoniales (la Fraxinelle, le Micrope dressé et la Vesce à feuille dentée) qui sont ainsi toujours bien implantés.



2024 :

Gestion des hibernaculums :

- Entretien
- Effarouchement des reptiles
- Coupe de la végétation excessive
- Arrachage des ligneux
- Stockage des résidus en bordure d'hibernaculum

Gestion des populations problématiques de robiniers :

- Identification des populations à traiter sur l'ensemble du site
- Arrachage des petits sujets
- Broyage et coupe de la population dense en bordure de boisement compensatoire et de talus favorables au Cytise de Narbonne, une plante protégée





7.

Questions

MERCI

CONTACT

Yann LE DÉAN

Responsable de site

yann.ledean@suez.com

Jocelyne MARAIS

Directrice territoire

jocelyne.marais@suez.com

suez.com





CREATING CYCLES. FOR LIFE.

**Créer des cycles. Pour la vie.*

[suez.com](https://www.suez.com)